ENGAGEMENT D'UN OUVRIER FORESTIER AU SERVICE TRAVAUX D4 – CDD 6 MOIS A TEMPS PLEIN (EN VUE D'UN CDI)

Missions principales :

L'ouvrier forestier D4 assure, de manière autonome et seul la majorité du temps, l'exécution, le suivi et l'entretien courant des travaux forestiers réalisés dans les propriétés communales soumises au régime forestier.

Il contribue à la gestion, à l'entretien et à la valorisation du patrimoine forestier communal, en collaboration avec les services du Département de la Nature et des Forêts (DNF) et dans le respect des prescriptions sylvicoles, environnementales et de sécurité applicables.

Il participe également, en fonction des besoins du service, aux travaux d'entretien des espaces verts, de la voirie et du patrimoine communal.

La fonction implique un travail essentiellement en extérieur, dans des conditions météorologiques variables et sur des terrains parfois difficiles d'accès ou accidentés. Les activités sont notamment liées aux saisons et aux cycles de la végétation.

Rendez-vous sur www.rouvroy.be – onglet « recrutement » pour prendre connaissance du descriptif de fonction complet.

Les conditions légales réglementaires de recrutement :

1. Être belge, ressortissant ou non de l'Union européenne. Pour les ressortissants hors Union européenne, être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'AGW du 16 mai 2019 relatif à l'occupation des travailleurs étrangers.
2. Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
3. Jouir des droits civils et politiques ;
4. Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
5. Se soumettre à une évaluation de santé préalable conformément au Code sur le Bien-Être au Travail ;
6. Être détenteur d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur en rapport avec la fonction à exercer (forestier, sylvicole, horticole, agricole, espace vert ou environnemental) OU d'un titre de compétence de base délivré par le Consortium de validation des compétences et correspondant au niveau du CESS OU d'un titre de formation certifié délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon ;
7. Être âgé de 18 ans au moins ;
8. Réussir deux épreuves de sélection qui consiste en une épreuve pratique et un entretien oral :
 - L'*épreuve pratique* se présentera sous la forme d'un ou plusieurs exercices/situation, en présence de la commission de sélection pour permettre de contrôler le comportement du candidat face à une situation, problématique ou exercice donné, d'évaluer les compétences et aptitudes spécifiques et techniques du candidat face à

une situation problématique ou exercice donné, d'évaluer le niveau de raisonnement du candidat sur le terrain.

50 points

- L'*épreuve orale* se présentera sous la forme d'un entretien approfondi avec les membres du jury permettant d'évaluer la personnalité du candidat, à savoir ses centres d'intérêt, sa sociabilité, sa résistance au stress, son esprit d'équipe, sa stabilité émotionnelle, sa faculté d'adaptation ; de s'informer sur ses motivations, à savoir son intérêt pour la fonction, les besoins et valeurs qu'il cherche à satisfaire dans la vie professionnelle et qui doivent être en adéquation avec ce qui est proposé ; d'évaluer ses compétences en analysant ses formations et expériences pour déterminer le niveau d'adéquation avec les compétences requises par la fonction à pourvoir ; d'évaluer ses aptitudes, à savoir son potentiel évolutif ; d'évaluer son niveau de raisonnement notamment par l'analyse de cas pratiques.

 50 points

Le candidat doit obtenir un minimum de 50 % des points à chaque épreuve.

L'agent doit satisfaire durant toute la carrière aux conditions visées aux points 1 à 6 ci-dessus.

Conditions de travail :

- Travailler sous la responsabilité directe du Chef des travaux et de la Directrice Générale en collaboration avec les ouvriers communaux et agents administratifs ;
- Avoir le contact facile et une bonne présentation ;
- Être consciencieux, dynamique, flexible, organisé, rigoureux et polyvalent ;
- Être motivé, disponible et courtois envers la population ;
- Être capable de travail en équipe et de manière autonome ;
- Être titulaire du permis B (B+E est un atout) ;
- Être en possession du passeport APE (est un atout).

Expérience

Une expérience professionnelle dans le secteur forestier, sylvicole, agricole, horticole ou des espaces verts constitue un atout.
Une expérience dans une administration communale ou dans une équipe technique constitue également un avantage.

Traitement et condition

Échelle : D4 (minimum 15.172,57€ et maximum 23.131,96€ ; montant à 100%, à l'index 138,5) & allocations légales et réglementaires. Chèques-repas.

Modalités de recrutement

Le dossier de candidature devra être envoyé, avec tous les documents obligatoires ci-dessous, sous peine d'irrecevabilité de la candidature, sous pli recommandé avec accusé de réception à la poste, la date de signature de l'accusé de réception faisant foi, au Collège communal – rue du 8 Septembre 41 à 6767 DAMPICOURT – avec la mention « Candidature pour le poste d'ouvrier forestier D4 », OU déposé en mains propres au guichet de l'administration communale OU envoyé par mail à l'adresse suivante : coralie.minsart@rouvroy.be pour **LE 4 DÉCEMBRE 2026 à 12H**, avec toutes les pièces énumérées ci-dessous :

- D'une lettre de motivation ;
- D'un curriculum vitae ;
- Un extrait de casier judiciaire récent (modèle 595 - moins de trois mois) ;
- Éventuellement, une copie du(es) diplôme(s) et/ou attestations ;
- Une copie recto-verso de la carte d'identité ;
- Éventuellement une/des attestation(s) de travail pour justifier de l'expérience utile à la fonction ;

Pour le Collège,

(s) Edith GOBLET

Directrice générale

(s) Carmen RAMLOT

Bourgmestre